RAPPORT ANNUEL
de développement durable

2022

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230217-DL2023-0021-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

communauté de communes albères - côte vermeille -illibéris
3 impasse Charlemagne BP 90103 66704 Argelès-sur-Mer • 04 68 81 63 77 • standard@cc-acvi.com
www.cc-acvi.com

ALBÈRES
CÔTE VERMEILLE
ILLIBÉRIS
Communauté de Communes

SOMMAIRE

4 **VERS UN URBANISME PLUS DURABLE**
a. Stimuler et accompagner la rénovation du bâti ainsi que les actions de maitrise de l'énergie

b. Positionner le territoire vers une urbanisation moins consommatrice et adaptée au changement climatique

6 **VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONNÉE**
a. Favoriser les mobilités actives

b. Améliorer la fréquentation des transports en communs existants sur le territoire

c. Réduire l'impact des déplacements en voiture

8 **UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET PROACTIVE**
a. Améliorer l'exemplarité dans le patrimoine public

b. Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET

c. Valoriser les actions engagées

10 **UN TERRITOIRE PRODUCTEUR DE SA PROPRE ÉNERGIE**
a. Diversifier les sources d'énergie implantées sur le territoire

11 **UN TERRITOIRE PROTECTEUR DE SON AGRICULTURE ET DE SON ESPACE NATUREL**
a. Faciliter le développement des pratiques agricoles et sylvicoles sur le territoire

b. Développer les circuits courts

14 **VERS UN TERRITOIRE RÉSILIENT**
a. Sensibiliser au changement climatique

b. Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques

c. Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations

d. Réduire l'impact des déchets sur le territoire

"Le développement durable: la réponse aux défis de notre siècle ..."

ANTOINE PARRA
Président de la
Communauté de communes
Albères - Côte Vermeille - Illibéris

Samuel MOLI
Vice-Président de la
Communauté de communes
Albères - Côte Vermeille - Illibéris
DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ...

Cette notion peut paraître encore très abstraite. Pourtant, il se matérialise quotidiennement de manière très concrète ...

Le développement durable ...

C'est la mise en œuvre d'actions qui permettent de répondre au besoin de transition, de changement nécessaire à notre planète et ses habitants et donc, à notre territoire et ses habitants.

C'est l'amélioration des performances d'une société afin de la rendre stable dans le temps.

C'est un mode d'organisation de la société qui permet de répondre le plus efficacement possible aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Dans un contexte national et mondial extrêmement tendu sur les questions énergétiques, face à l'augmentation constante des précarités (professionnelle, énergétique, sociale, etc.), le changement climatique et ses conséquences (épisodes de sécheresse plus fréquents, augmentation du risque de méga-feux, hausse du niveau de la mer, perte de la biodiversité, ...), l'intégration du développement durable dans nos choix revêt toute son importance.

Nous devons orienter nos décisions vers un modèle plus durable afin de vivre dans un monde plus équitable et préserver les ressources naturelles dont nos vies dépendent.

Chaque choix que nous faisons doit s'appuyer sur les piliers du développement durable :

- **La qualité environnementale** des activités humaines pour limiter les impacts environnementaux, préserver les écosystèmes et les ressources naturelles sur le long terme,
- **L'équité sociale** pour garantir à tous les membres du territoire un accès aux ressources et services de base (éducation, santé, alimentation, logement, ...) pour satisfaire les besoins de chacun, réduire les inégalités et maintenir la cohésion sociale,
- **L'efficacité économique** en diminuant l'extrême pauvreté et en garantissant l'emploi du plus grand nombre dans une activité économique dignement rémunérée. L'économie durable est une gestion saine des activités humaines sans préjudices pour l'être humain ou pour l'environnement.

C'est en ce sens que nous nous sommes fixés des objectifs clairs au travers des feuilles de route que sont le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et le projet de territoire. Ces documents nous donnent le cap pour atteindre ces objectifs en matière de développement durable et c'est à chacun d'entre nous de mettre les moyens, de choisir les actions les plus en adéquation avec ce principe.

Chaque projet que nous mettons, ou souhaitons mettre en œuvre se fait avec la volonté de répondre aux enjeux de développement durable dont le territoire dépend afin que nos atouts soient protégés et notre attractivité touristique et économique pérennisées.

VERS UN URBANISME PLUS DURABLE

Stimuler et accompagner la rénovation du bâti ainsi que les actions de maîtrise de l'énergie

Le secteur résidentiel représente 38% des consommations énergétiques du territoire de la CC ACVI. Il est donc important de pouvoir améliorer l'accès à l'information et accompagner techniquement et financièrement les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétiques.

Plusieurs programmes existent sur le département : le Guichet Renov' Occitanie porté par la Région et l'ADIL, le Programme d'Intérêt Départemental « Mieux se loger 66 » porté par le Département 66, l'ANAH et la CC ACVI ainsi que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portée par la CC ACVI avec l'ANAH, le Département 66, la Région Occitanie et les communes du territoire.

En parallèle, suite au diagnostic du PLH-1 (Programme Local de l'Habitat) réalisé en 2020, la CC ACVI s'est lancée dans la **préparation du programme d'action et d'objectifs et de sa programmation.** L'objectif du PLH est de **développer une offre de logements diversifiée** pour répondre aux parcours résidentiels de chacun tout en produisant en sobriété et mixité.

Actions phares de l'année

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

Troisième année de mise en œuvre et bilan

Mis en place en décembre 2020, ce dispositif est dédié à l'amélioration de l'habitat en centre ancien. En 2022, 38 logements ont ainsi été rénovés grâce à cette opération. Cette année, une évaluation a été réalisée afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif. La dynamique étant concluante, il a été décidé en fin d'année de prolonger l'opération pour une année supplémentaire, en prévoyant également des extensions de périmètres sur certaines communes. A noter que le Département a lui aussi décidé de prolonger son opération, le PIG « Mieux se loger 66 » pour trois années supplémentaires, avec des valorisations de subventions.

Réunion publique sur les aides à la rénovation à Laroque des Albères et Salon de l'habitat d'Argelès-sur-Mer

En partenariat avec la commune de Laroque-des-Albères, l'ADIL et Urbanis, la Communauté de communes a organisé une réunion publique sur les aides à la rénovation des logements : « Quelles aides ? pour qui ? quelles démarches ? » Avec une quarantaine de personnes présentes, cette réunion a été un succès.

La Communauté de communes a également tenu un stand au salon de l'habitat d'Argelès-sur-Mer, les 22 et 23 octobre 2022, afin de sensibiliser aux aides à l'amélioration de l'habitat.

Chiffres clés

Les aides attribuées sur la CCACVI en 2022

• **MaPrimeRenov' (État)**
295 600€ de subventions MaPrimeRénov'
747 525€ de travaux subventionnables
24 audits énergétiques
317 chauffage et isolation
59 isolations
1 assistance à maîtrise d'ouvrage
23 ventilations

• **PIG « Mieux se loger 66 » (Département)**
32 logements subventionnés.

· **L'OPAH (CC ACVI)**
38 logements subventionnés.

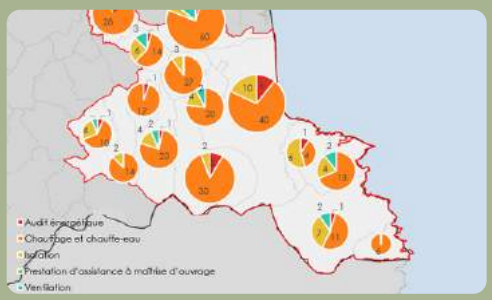

Zoom

Déploiement du dispositif Voltalis sur le territoire.

La CC ACVI a été la première collectivité d'Occitanie à s'engager dans un partenariat avec la société Voltalis afin de proposer aux habitants de son territoire une solution de maîtrise et de réduction de leur consommation électrique.
Le principe : installer des boitiers connectés sur les radiateurs électriques du logement qui vont les piloter intelligemment.
Près de 400 installations ont été réalisées sur cette année 2022.

Réalisation d'un cadastre solaire.

La CC ACVI a souhaité doter le territoire d'un outil permettant d'identifier les meilleurs emplacements pour l'installation de panneaux photovoltaïques et de capteurs thermiques. L'objectif est de développer massivement les énergies renouvelables en :

- Déterminant le potentiel solaire à l'échelle de tout le territoire
- Impulsant une stratégie de développement de projets solaires

Cette interface permettra aux habitants, entreprises et collectivités du territoire de connaître le potentiel solaire de leur toiture, d'en connaître le coût et le retour sur investissement. Cet outil sera opérationnel dans le courant de l'année 2023.

Positionner le territoire vers une urbanisation moins consommatrice et adaptée au changement climatique

Face aux enjeux environnementaux, l'urbanisation de notre territoire doit nécessairement prendre en compte l'évolution climatique de notre planète et s'adapter à son environnement. Elle doit également se référer aux objectifs de densification du SCOT Littoral Sud et accroître la place de la nature en ville.
Depuis le 20 août 2021, la Loi Climat et Résilience est venue durcir les règles. En effet, elle conduit les élus à penser les villes et les aménagements urbains de manière différente, en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif d'une zéro artificialisation nette d'ici 2050. Il faudra ainsi diminuer de 50 % d'ici à la fin de la décennie le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Actions phares de l'année

CCAS d'Elne « Elne Ville jardin »
Un projet de plantations comestibles avec et pour les habitants

La ville d'Elne continue à s'engager dans une démarche participative de reconquête agricole, paysagère, nourricière, abordant ainsi de façon constructive les enjeux climatiques actuels et à venir (plantations de haies, projet de ferme municipale, projet d'installations d'agriculteurs, ...).
Le samedi 26 novembre, une opération de plantations sur 3 sites de la commune a été lancée. C'est une première étape menée avec des habitants volontaires.
Cette éxpérimentation servira à l'élaboration concertée d'un permis de végétaliser qui pourra être développé sur l'ensemble de la commune.

Commune d'Argelès-sur-Mer

La commune a été lauréate de l'Appel à projet « Plus de Nature en Ville » lancé par le Département 66 en 2021 pour le projet de création d'un ilot de fraîcheur situé avenue du Marasquer, face à l'école Curie Pasteur. Cet ilot servira d'entrée pour le centre de loisirs. Le but est de restaurer une continuité de circulation et un lien visuel entre la place Gambetta et l'entrée secondaire de l'école afin d'offrir un lieu apaisé et de fraîcheur.

La commune a obtenu 12 000 € de subvention pour ce projet et a bénéficié de conseils. Les travaux ont démarré en 2022 et vont être très prochainement finalisés.

VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONNÉE

Favoriser les mobilités actives

Notre territoire est jalonné par la nature et ses paysages magnifiques. C'est un lieu propice à la découverte, aux promenades, aux sports de plein air. Ces lieux doivent être accessibles à pied ou à vélo mais il ne faut pas réserver les déplacements doux et actifs à la nature, pas uniquement. En effet, il doit être également possible d'aller faire ses courses ou aller au travail de manière décarbonnée. C'est pourquoi la CC ACVI met à disposition de tous l'application Géotrek Pymed, en évolution constante. Par ailleurs, elle souhaite également, afin de créer un maillage entre les villages mais aussi une sécurisation des usagers, réaliser un schéma directeur des itinéraires cyclables. Il sera conduit par le Pays Pyrénées Méditerranée sur l'ensemble de leur territoire (4 communautés de communes).

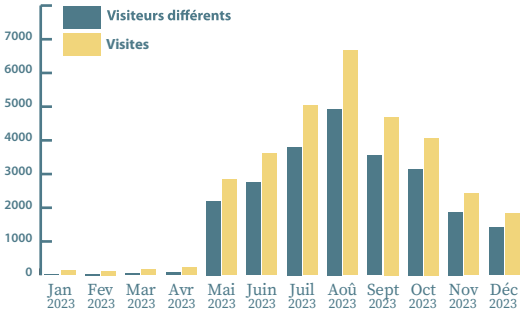

Record de fréquentation pour Geotrek Pymed

Chiffres clés

En 2022, c'est près de 4 400 000 vues sur le système complet (site et application).

Un nouveau record pour Geotrek PyMed une vitrine efficace pour le territoire !

Action phare de l'année

Office de Tourisme Intercommunale

Location de vélos sur Laroque-des-Albères

Compte-tenu du manque de loueurs de vélos dans les Albères, l'OTI a souhaité mettre en place, à travers une convention avec un prestataire privé, la location de vélos au sein d'un camping pour favoriser la découverte des Albères et de ses villages en haute saison.

Développement de la visibilité des randonnées pédestre au travers :

-Des applications CIRKWI/Outdoor Active : Mise en place de contenus pour l'application OUTDOOR ACTIVE pour cibler les sportifs et la clientèle étrangère en dehors de la haute saison/ start-up CIRKWI avec un plan de communication,

-Mise en place d'une table tactile à la Maison de la Randonnée de Laroque-des-Albères pour présenter l'offre via GEOTREK,

-Carte randonnées,

-Création du nouveau guide « sentier du littoral » en tenant compte des arrêts de bus,

-Refonte du nouveau GEOTREK et poursuite des traductions

-Refonte du site internet Pyrénées Méditerranée, destination de charme entre Mer et Montagne (www.tourisme-pyrenees-mediterranee.com) en intégrant les randonnées et les déplacements.

Améliorer la fréquentation des transports en communs existants sur le territoire

La Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) qui a été adopté le 24 décembre 2019, définit de nouvelles compétences en matière de mobilité (actives, partagées et solidaires) et demandait aux intercommunalités de se prononcer sur la prise de compétence mobilités sur leur territoire avant le 31 mars 2021.
La CC ACVI n'a pas souhaité prendre cette compétence. De ce fait, c'est la Région Occitanie qui exerce cette pleine compétence sur notre territoire. Un travail en concertation sur les horaires des trains et des bus devra être entamé afin de répondre aux attentes des habitants du territoire pour créer de véritables interactions entre les différents moyens transports. Afin de pouvoir travailler sur ce sujet, la CC ACVI s'est inscrite auprès de l'AREC (Agence Régionale Energie Climat) pour bénéficier des ateliers mobilité avec la Région Occitanie. Le but de ces ateliers est, pour notre territoire, de faire un état des lieux de la mobilité et de déterminer les premiers objectifs et axes de travail. L'intérêt est également d'avoir les bons interlocuteurs face à nous.

Office de Tourisme Intercommunale
Malgré la présence d'une ligne ferroviaire sur la Côte avec un arrêt dans chaque village et des lignes de bus sur le territoire, les dysfonctionnements récurrents estivaux ne permettent pas aux Conseillers en séjours de préconiser ce mode de transport (cf. démarche Qualité dysfonctionnements 2022). **Néanmoins, l'Office de tourisme a mis en place et organisé le 16 août une randonnée mémoire entre Port Bou et Cerbere en intégrant le train.**

Réduire l'impact des déplacements en voiture

La pollution atmosphérique sur notre territoire est due principalement à l'utilisation quotidienne de véhicules polluants pour se rendre sur le lieu de travail.
Le coût des carburants se révèle en outre de plus en plus élevé, ceux-ci se raréfiant au fil des années. Il est donc important de **valoriser les modes de déplacement qui permettent de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre** (co-voiturage, véhicules électriques, etc.).

Afin de répondre à ces nouvelles exigences et pour limiter les déplacements, la CC ACVI a ouvert Le cap / pôle entrepreneurial sur la commune de Argelès-sur-Mer, doté d'espaces de co-working.

Actions phares de l'année

Le service Petite Enfance et ses partenaires
Afin de limiter ses déplacements, le service organise du covoiturage pour se rendre aux formations, en journée pédagogique. L'EAJE de Sorède privilégie les sorties pédestres dans le village et lorsqu'une sortie est prévue en bus, elle est mutualisée avec d'autres EAJE. Enfin, il communique avec les familles par des liens internet.

La Régie des Eaux
Le service a mis en place de nouveaux horaires de travail (réduction de la pose méridienne, journée continue). L'objectif est de limiter les déplacements domicile-travail des agents et ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

PENSONS NOS DÉPLACEMENTS DIFFÉREMMENT

UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET PROACTIVE

Améliorer l'exemplarité dans le patrimoine public

Le défi le plus important pour les collectivités est de pouvoir répondre aux différentes exigences de performances énergétiques, aux réductions des consommations d'énergie ainsi qu'au décret tertiaire. Ce dernier, paru en 2019, oblige les acteurs du tertiaire, privés et publics, à diminuer les consommations énergétiques de leurs bâtiments de plus de 1 000 m² de 40 % d'ici 2030. Outre ces réductions, la CC ACVI doit également développer les **sources de production d'énergies renouvelables sur ses bâtiments** afin d'atteindre **l'objectif de production de 108 GWh** sur l'ensemble de son territoire, objectif fixé dans son PCAET.

Il est nécessaire de montrer l'exemple afin de susciter l'adhésion de la population et permettre à tous de s'engager dans cette voie.

Actions phares de l'année

La Régie des Eaux
Développement de la télérelève pour les bâtiments publics

Dans le cadre du déploiement du réseau LoRA sur le territoire, le service de l'eau potable s'est engagé dans une démarche d'installation de modules sur les compteurs existants ou de nouveaux compteurs dans le cas où ils seraient trop anciens, permettant de relever à distance les consommations des bâtiments intercommunaux et communaux. L'objectif est de détecter rapidement les fuites après compteur. En effet, lors d'une fuite, le service recevra un avertissement, une alerte, ce qui lui permettra d'être très réactif pour la réparer contrairement à ce qui se faisait auparavant. Ce système limite, en outre, les déplacements et ainsi les émissions carbone.

Le service Petite Enfance et ses EAJE

La majorité des EAJE du territoire s'est engagée dans les actions de réduction des consommations d'énergie :

- en utilisant la climatisation et le chauffage de façon raisonné sur les période de canicule et d'hiver et en les coupant pendant l'aération des pièces,
- en éteignant les lumières lorsque les pièces sont suffisamment éclairées par la lumière naturelle, quand les personnes quittent les pièces (travailler sur les bonnes pratiques),
- en débranchant les appareils non essentiel le soir,
- en limitant les températures à 18° et 21° selon les pièces,
- en utilisant des essuie-mains en éponge lavables,
- en limitant l'impression des documents et des images à la réelle nécessité

Bilan éclairage public

Grâce à l'appel à initiatives « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » lancé en 2014 par l'Etat, la CC ACVI s'est engagée dans la réduction des consommations énergétique de l'éclairage public par le remplacement des lampes en sur-éclairement conformément à la norme EN 13-201 ainsi que dans la rénovation du parc.

Ainsi, en 2022, le service a posé 404 LED dans les zones d'activité, à Laroque-des-Albères, Ortaffa et Montesquieu-des-Albères. L'objectif de ces remplacements est d'atteindre près de 80 % d'économie d'énergie et par conséquent de réduire les factures des collectivités.

Garantir la mise en œuvre concertée du PCAET

Le Plan Climat du territoire de la CC ACVI est voté depuis mars 2020.
Plusieurs actions ont été mises en œuvre depuis, d'autres l'étaient déjà auparavant. Afin de connaître l'avancée de ce plan et la pertinence de certaines actions, un suivi est mis en place grâce à des indicateurs. Les élus du territoire sont d'ailleurs impliqués régulièrement dans sa réalisation lors des réunions de la commission transition écologique et la présentation de projets pouvant répondre aux objectifs fixés.

En 2023, le PCAET devra être évalué à mi-parcours. Compte-tenu du fait que ce plan a été élaboré de manière mutualisée avec les Communautés de communes des Aspres, du Vallespir et du Haut-Vallespir, il a été décidé que le marché et le bureau d'études soient à nouveau mutualisés avec les Aspres et le Vallespir. Ainsi, la CC ACVI a été désignée mandataire du marché groupé. En parallèle, la CC ACVI est soumise réglementairement à la réalisation de son bilan des gaz à effet de serre. Celui-ci sera lancé en même temps que l'évaluation du PCAET.

PLAN CLIMAT
Albères - Côte Vermeille - Illibéris

EXEMPLAIRE

Valoriser les actions engagées

PROACTIVE

Il est important, afin de créer une émulation et de motiver les collectivités et entreprises à s'engager dans le PCAET, de communiquer sur les actions que la CC ACVI réalise en interne mais également en partenariat avec ses communes membres.

Actions phares de l'année

Le service Petite Enfance et ses EAJE

L'EAJE d'Elne a réalisé des fiches actions d'éveil gustatif (semaine du goût, visite à la boulangerie) pour promouvoir les produits frais et l'équilibre alimentaire auprès des enfants et de leur famille.
Par ailleurs, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, la majorité des EAJE du territoire travaille à un futur partenariat avec l'association le « Maillon Solidaire », spécialisée dans la récupération des repas non entamés et non réchauffés pour la redistribution vers les personnes en difficulté.
Les structures de Port-Vendres, de Sorède et d'Elne réfléchissent ou ont créé des jardins potagers (fruits et légumes) dans les jardins des crèches.

Service Développement Economique
Mas Reig

Dans l'objectif de limiter les consommations énergétiques, un éclairage à détection a été installé dans tout le bâtiment. Sur le même thème, une mise en esthétique de la salle capitulaire a été réalisée avec un éclairage architectural LED. Enfin, l'accueil a été automatisé grâce à des panneaux tactiles qui donnent les informations et qui s'éteignent le soir à partir de 23h et le week-end.

Service SIG
Club Numérique

Dans le cadre de la convention du SIG mutualisé le Pole PSIG a mis en place des clubs numériques avec l'ensemble des communes du territoire afin de balayer des thématiques que souhaitent aborder les communes.
L'objectif est de trouver au sein de ce club des axes de développement de la mutualisation.

De ces clubs sont ressortis de nombreux projets qui ont été présentés en commission PSIG et 3 projets ont été retenus pour l'année 2023.

- L'intégration de la thématique réseau pluvial au sein du SIG (avec la commune de Bages comme commune test)
- Le déploiement de solution métier pour accompagner les communes dans la thématique de la biodiversité (commune test Elne)
- Le déploiement d'une solution métier pour connaitre en temps réel la couverture de la protection incendie en lien avec le SDIS.

Par ailleurs, le service SIG a intégré en fin d'année d'un comité d'orientation regroupant 15 collectivités porteuses de projets innovants appuyés par la Géomatique.
Parmi ces collectivités, on retrouve notamment :

- Conseil Régional du Val de Loire
- Conseil Départemental du Loiret
- Communauté d'Agglomération de Caux-de-Seine
- Dijon Métropole
- Tours Métropole
- Métropole du Grand Nancy
- Communauté Urbaine de Perpignan
- Ville de Nanterre

Au-delà de la reconnaissance du travail accompli depuis 12 ans au sein du service, c'est pour le territoire une possibilité offerte de mieux accompagner la CC ACVI dans son évolution technologique tout en conservant l'ADN de la collectivité et ses capacités financières.

Projet BD adresse
C'est une première dans le département et une référence en Occitanie. La CC ACVI se positionne comme chef de file pour accompagner les communes du territoire dans la création de leur Base de données Adresse Locale (BAL).
Objectif : construire un référentiel des 50000 points d'adresses géolocalisés à l'entrée du bâtiment ou de la parcelle pour permettre à chaque administré du territoire de bénéficier de services performants (livraison colis, accès à la fibre, service de secours etc…)
Cette compétence communale repose aujourd'hui sur un portail national qui utilise des technologies maitrisées par le service SIG de la CCACVI.

Ce projet innovant pour notre taille de collectivité nous a permis d'échanger avec d'autres structures intéressées par le projet mais qui ne bénéficient pas encore d'un fonctionnement mutualisé aussi abouti que celui mis en place sur le territoire. (Agglo de Narbonne, CU de Perpignan)

Perspective pour 2023 : Couverture incendie
Il y a 6 ans, le service SIG avait réalisé une analyse de la couverture spatiale des poteaux d'incendie. Cette analyse à l'époque s'était basée sur l'éloignement par cercle concentrique (donc à vol d'oiseau) de chaque bâti du territoire.
L'idée de départ était de fixer à 200 m la limite maximale (limite tuyau des pompiers).
Sauf qu'en réalité … les 200 m de tuyau sont à mesurer par la voirie et non à vol d'oiseau.
Grâce à notre travail en commun pour la création d'un référentiel adresse et voirie, nous disposerons bientôt d'un linéaire de voirie qui permettra d'analyser la distance entre les poteaux d'incendie et chaque habitation sur toute la CC.
Une analyse beaucoup plus réaliste qui vous permettra de mieux apprécier la couverture incendie dans chacune de vos communes.
Cette application vous permettra également en temps réel de connaitre la disponibilité des poteaux incendies (en service/ hors service), la conformité de ce dernier et son historique de maintenance. Ce travail sera ensuite présenté au SDIS dans le courant de l'année 2023.

Diversifier les sources d'énergie implantées sur le territoire

Géothermie...
ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés dans le PCAET du territoire impliquent une adhésion de tous les acteurs du territoire, publics et privés. Chaque projet est important, peu importe sa taille. Il est donc primordial pour la CC ACVI de pouvoir inciter et communiquer un maximum sur **le potentiel d'implantation de panneaux photovoltaïques** dans le respect des différents règlements et orientations nationales (SCOT, chambre d'Agriculture, etc.).
La communauté de communes se doit par ailleurs d'intégrer le maximum de ces énergies renouvelables dans ses nouveaux projets.

Action phare de l'année

Le cap / Pôle entrepreneurial
Assemblée Générale (AG) de Bois Energie 66 le 1er juillet 2022

La mission chaleur renouvelable des Pyrénées-Orientales, portée par l'association Bois Energie66, a accompagné la CC ACVI dans la réalisation de son projet et son subventionnement par le Fonds Chaleur de l'ADEME.
Dans ce cadre, afin de mettre en lumière ce partenariat sur la géothermie, l'association a organisé son AG au sein des locaux du pôle. Ce fut l'occasion pour Bois Energie de présenter le fonctionnement de l'installation de production de chaleur et de froid par géothermie. Le site se voulant exemplaire sur le plan du développement durable (médaille d'argent Bâtiment Durable Occitanie), une pompe à chaleur (PAC) a été installée, permettant d'extraire l'énergie du sol captée par des sondes verticales afin d'alimenter le bâtiment en chaleur via des radiateurs basse température, et des ventilo-convecteurs. Ce système permet également de rafraîchir le bâtiment en été dissipant la chaleur dans le sol. En complément d'une très bonne isolation avec des matériaux bio-sourcés (liège et briques), cette solution permet d'apporter un confort thermique optimal aux usagers.

UN TERRITOIRE PROTECTEUR DE SON AGRICULTURE ET DE SES ESPACES NATURELS

Faciliter le développement des pratiques agricoles et sylvicoles sur le territoire

Le territoire fait l'objet de diverses utilisations souvent concurrentielles (agriculture, urbanisme,activités industrielles, artisanales et commerciales ...)

Il est donc indispensable de partager et d'aménager l'espace de façon rationnelle. A cet effet, plusieurs dispositifs sont à la disposition des collectivités. Le but de ces actions est de valoriser le paysage, favoriser l'installation d'agriculteurs en redonnant de la valeur aux terres en déshérence, travailler à la réimplantation de chênes-lièges et de toutes espèces endémiques permettant de lutter contre les incendies.

Ainsi, afin de lutter contre les friches agricoles, le Département avait lancé une procédure de mise en valeur des terres incultes sur le territoire de la CC ACVI. Après deux années de recensement par parcelle non exploitée (sur les communes d'Argelès-sur-Mer et Elne), les propriétaires n'exploitant pas ces parcelles ont été mis en demeure de les remettre obligatoirement en culture, que ce soit par leur intermédiaire ou via une mise en location, en vente, ou tout autre moyen.

Service Développement économique

Un travail d'identification et d'information des élus sur la demande croissante de parcelles de micocouliers par des entreprises ou des associations (ESAT de Sorède par exemple) a été réalisé. L'intérêt est de pouvoir sauvegarder les parcelles existantes et de procéder au replantage pour ainsi participer à la relance de la filière.

Actions phares de l'année

Mas Reig - Banyuls-sur-Mer

Durant la fête des vendanges qui s'est déroulée du 7 au 9 octobre 2022, Romain ILTIS, sacré Meilleur Sommelier de France en 2012 et Meilleur Ouvrier de France en 2015 dans la catégorie sommellerie, a animé une Masterclass au Mas Reig avec pour thème les accords Banyuls / fromages. Cet évènement lui a permis de travailler en partenariat avec les vignerons du Cru ainsi que la fromagerie Beillevaire de Banyuls-sur-Mer.
A la suite de cette Masterclass, un guide des accords Banyuls et fromages a été produit et transmis à l'ensemble des caves de Banyuls-sur-Mer afin que celui-ci puisse être utilisé pour des animations, de la communication.

Service Développement Durable

Natura 2000 : la CC ACVI engagée pour la biodiversité

Orphelins depuis 8 ans, les sites Natura 2000 du « Massif des Albères » et de la « Côte rocheuse des Albères », riche d'un patrimoine naturel aussi exceptionnel que fragile, ont enfin retrouvé une animatrice.

Embauchée par la Communauté de communes en octobre dernier suite à la désignation de la collectivité en tant que structure animatrice des sites, cette dernière a pour mission de veiller à la protection des espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites aux titres des Directives européennes « Oiseaux » et « Habitat-Faune-Flore ».

Afin d'assurer un développement durable du territoire, elle doit également tenir compte des préoccupation socio-économiques locales. A cette fin, pas moins de 30 membres des Comités de Pilotage des deux sites se sont rassemblés le 14 décembre 2022 à Saint-André. Cette réunion, présidée par Samuel MOLI et animée par la CC ACVI, a suscité de nombreux échanges et débats.

Ce qu'il en ressort est une grande satisfaction des acteurs devant la reprise de l'animation des sites et une forte motivation à lancer rapidement des actions concrètes sur le terrain. L'année 2023 devrait donc signer le grand retour de la dynamique Natura 2000 sur le territoire !

Les sites du Massif et de la Côte rocheuse des Albères s'étendent sur les communes d'Argelès-sur-mer, Banyuls-sur-mer, Cerbère, Collioure, Port-vendres et Sorède.
© E. Tamo Kamguia

Développer les circuits courts

Il est nécessaire, pour que les agriculteurs locaux puissent vivre de leur production décemment et favoriser de nouvelles installations, qu'ils vendent au plus près de leurs exploitations. Il est également important que les générations se réapproprient ou s'approprient davantage l'acte de cuisiner. Ces modifications des comportements alimentaires entraîneront des évolutions dans la façon d'acheter (réduction du gaspillage alimentaire, consommation de produits locaux et de saison).

Il faut donc travailler à rapprocher le consommateur du producteur.

droit : Mairie de Saint-Genis-des-Fontaines

Actions phares de l'année

Service Enfance Jeunesse

La crèche de Bages a mise en place un événement chaque semaine intitulé le "lundi c'est le fruit" : l'objectif est d'inciter la participation des familles en apportant un fruit frais chaque lundi matin. Ces fruits seront utilisés lors d'un atelier cuisine mis en place par l'agent de cuisine et la réalisation d'un dossier thématique sur les bienfaits des fruits et légumes de saison dans l 'alimentation du tout petit dans le journal de la crèche. Par ailleurs, la crèche de Saint-André a pour projet, en partenariat avec l'association EDULIA, de créer un jardin potager (récolte de légumes et fruits) et d'organiser ensuite des ateliers pour découvrir et partager des légumes et fruits de saisons afin de sensibiliser les familles.

Argelès-sur-Mer - Bacchus Festival

1er festival 100 % circuit court organisé en juin 2022 sur le territoire de la CC ACVI.
Les objectifs de cet évènement sont de :

- Fédérer les vins du Roussillon autour d'un festival
- Participer à la dégustation des sélections des prix Bacchus (IRS sommeliers, ...)
- Vivre un moment d'échange et de convivialité autour de leurs vins respectifs
- Enrichir leur réseau
- Mettre en avant leur savoir-faire local en servant leur propre produit dans un lieu exceptionnel

Chiffres clés du festival

5 000 personnes chaque soir
21 exposant 100 % vins du Roussillon
5 espaces de restauration 100 % locaux en circuit court
4 prix Bacchus et un coup de cœur du festival

Marché gourmand de l'Office de tourisme intercommunal Pyrénées - Méditerranée

Office de Tourisme Intercommunale :

- Poursuite des apéritifs vignerons sur l'année (381 visiteurs/ 35 dates) et des soirées gourmandes.

- Structuration de la filière avec la création d'une association « les saveurs des Albères ».

- Création de produits kayak vigneron.

- Soirées gourmandes : Depuis plusieurs années, l'Office de tourisme soutient la mise en place de soirées gourmandes sur le territoire en haute saison en sensibilisant le public au niveau du tri, en collaboration avec les communes et la Communauté de communes (mise en place des containeurs spécifiques et présence des ambassadeurs de tri lors de ces soirées).

- Mise en place d'ateliers et de produit de visite à la Miellerie d'Ortaffa : testé lors d'une semaine Mar I Munt, conduction régulière sur l'année avec conventionnement et commercialisation via l'outil de vente comptoir et WEB "WE login"

Sensibiliser au changement climatique

Notre territoire, entouré par la mer et la montagne, est fragile. Les évolutions du climat sont de plus en plus perceptibles et l'environnement méditerranéen est reconnu pour être un des plus sensibles aux désordres climatiques. Il est maintenant urgent, si nous voulons pouvoir encore profiter longtemps de nos paysages et de nos plages, d'engager des actions d'adaptation au changement climatique. L'heure n'est plus uniquement à l'atténuation. C'est dans cet esprit que, par exemple, le Département 66, la Diputacio de Girona et le CILMA (association catalane) se sont associés pour élaborer le projet de coopération transfrontalière " ECTAdapt " dédié à la question de l'adaptation du territoire aux impacts attendus du changement climatique.

Actions phares de l'année

Service SIG-Entretien des plages

Mise en place d'un COTECH pour la création d'un plan raisonné de l'entretien des plages des communes d'Argeles-sur-Mer et d'Elne.

Après 2 jours d'ateliers (15-16 novembre) sous le partenariat du Parc Marin et de l'association Rivages de France, les 2 communes d'Argelès-sur-Mer et d'Elne entament une réflexion sur la mise en place d'un mode d'entretien des plages intégrant l'impact érosif du littoral. Plusieurs scenarii de plan de nettoyage sont en cours de réflexion pour diminuer progressivement l'utilisation de l'entretien mécanisé des plages vers un entretien manuel plus soucieux de la biodiversité de l'espace dunaire et moins agressif pour le système dunaire.

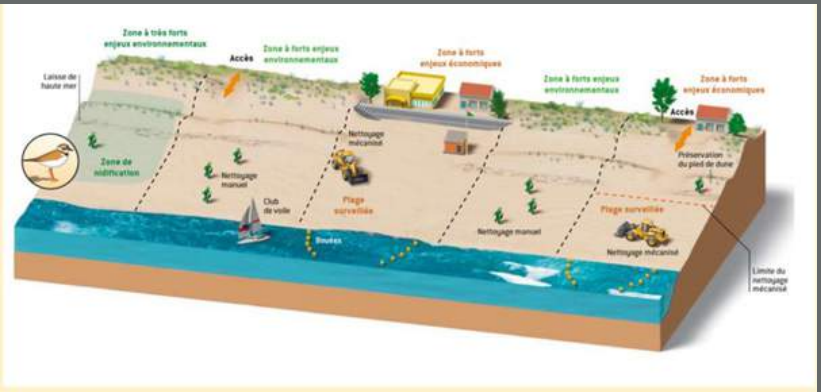

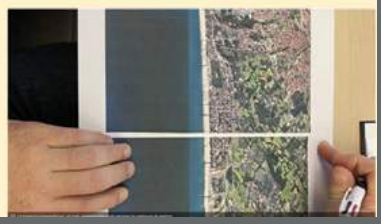

Mise en place d'un portail veille météo

La CC ACVI a décidé de se doter en décembre 2022 du système Predict pour mieux adapter le fonctionnement de ces services en période de condition météorologique extrême.
L'objectif de cette plateforme sera d'améliorer la culture du risque naturel au sein des équipes de la CC ACVI dans un contexte de dérèglement climatique. Cet outil sera couplé à des applications mobiles permettant aux agents d'être informés en temps réel des évolutions météorologiques du territoire. Il permettra également dans le cadre de la compétence GEMAPI de mieux cerner les évènements météorologiques et leur impact sur le littoral et in fine, la résilience de notre territoire.

Office de Tourisme Intercommunale

- Communication intégrant un discours responsable (mise en valeur du local, promotion des déplacements doux, idées et conseils).
- Gestion de la documentation : tout au long de l'année et numérisation centralisée des documents.
- Gestion de crise : messages de mises en garde et de conseils prêts à être diffusés en cas de crises (canicule, incendie, vents violents, inondations et risques submersion).

Office de Tourisme Intercommunale

- Suivi des lieux sensibles (Lavail par exemple) : mise en place d'animations pendant les semaines Mar I Munt type documentaires, ateliers autour de la biodiversité
- Mise en place de visios avec les hôtes des hébergeurs en amont du séjour (22h) pour limiter les déplacements et faciliter le séjour des visiteurs.
- Envois réguliers de newsletters aux hébergeurs, visant à les sensibiliser non seulement à nos actions, mais aussi aux labels de développement durable (Clé Verte entre autres) et aux formations proposées par les ADT et CRT dont ils dépendent.
- Participation à l'atelier « vers un plan de nettoyage raisonné des plages » et soutien de la démarche Redplast66
- Création d'un article dans le blog sur le Site Internet : Vers une réduction des déchets plastiques Pyrénées Méditerranée (tourisme-pyrenees-mediterranee.com)

Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques

Sur le territoire de la CC ACVI, l'eau potable est distribuée et gérée en régie. Une des missions essentielles du service de l'eau est de répondre aux besoins de ses abonnés tout en préservant au maximum l'équilibre écologique du milieu dans lequel l'eau est prélevée.

Ce service diffuse d'ores et déjà de nombreux conseils à ses abonnés afin de maîtriser leur facture d'eau et de préserver la ressource : faire la chasse aux fuites, adopter les bons gestes au quotidien. En outre, le service de l'eau est fortement sensibilisé au sujet de l'impact des prélèvements sur la préservation de l'environnement. Cette sensibilisation a accompagné les actions qui aboutissent aujourd'hui à des résultats profitables à toute la population.

Afin d'informer la population du territoire sur la fragilité de la ressource en eau et de sa préservation, le service de l'eau a communiqué régulièrement durant toute la période estivale et ensuite, sur la sécheresse qui touchait notre territoire en diffusant les arrêtés préfectoraux de restriction et de limitation de la consommation d'eau.

Actions phares de l'année

Service Enfance

La majorité des structures d'accueil des jeunes enfants sensibilise ses agents et les enfants à économiser l'eau : ne pas laisser couler l'eau pendant la toilette, le change, la vaisselle, le lavage des mains, ne pas tirer la chasse d'eau plusieurs fois, limiter les jeux d'eau en période estivale ou bien simplement dans de tout petits contenants.
Par ailleurs, sur la structure de Bages, il a été décidé de mettre en place un récupérateur d'eau en fin de repas. Les enfants vident leur verre et carafe dans ce récipient. L'eau sert ensuite à arroser les plantations du potager.

Service Eaux
Paiement pour services environnementaux (PSE)

La Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris, lance le dispositif de Paiements pour services environnementaux (PSE) et vise 3 objectifs :

- Reconquérir la qualité de l'eau et de la biodiversité
- Valoriser et inciter la mise en place de pratiques agro-écologiques
- Soutenir les agriculteurs qui rendent des services environnementaux

Le dispositif Paiement pour Services Environnementaux (PSE), Préservation de la ressource en eau, a été mis en place par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l'eau.

Cet outil expérimental s'inscrit dans le cadre du plan national biodiversité dévoilé en juillet 2018, qui vise à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée.

Le PSE n'est pas une aide à destination des agriculteurs. Il s'agit d'un dispositif de rémunération pour service environnemental rendu par la mise en œuvre et la pérennisation de nouvelles pratiques vertueuses, qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau potable et pour reconquérir la biodiversité (priorisation des zones à enjeu eau (captages prioritaires) et biodiversité).

Ce dispositif incite à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole.

Service SIG
Etude projection trait de côte 2050

Un déficit de connaissance à combler.
L'objectif de cette étude est d'obtenir une projection TC 2050 sur les plages de poches dans le contexte actuel de changement climatique. Ces indicateurs de suivi sont inscrits dans le plan de gestion du Parc mais sont également nécessaire à la connaissance du GEMAPIEN (CC ACVI).
Un cahier des charges a été co-construit avec le Parc Marin pour répondre à nos intérêts mutuels.
L'étude est intégralement financée par le Parc Marin (30 000€ HT) la CC ACVI prenant à sa charge les besoins en communication associés aux résultats de cette étude.
C'est la proposition de l'EID Méditerranée qui a été retenue pour cette étude. Nous aurons donc dès 2023 une vision équilibrée de la projection de l'érosion du littoral entre côte sableuse et côte rocheuse.
24 plages (criques) sont identifiées dans cette étude :

Argelès : 2 plages Porteils et L'Ouille
Collioure : 5 plages dont (Boramar, faubourg, Balette)
Port-Vendres : 8 plages dont (Batteries, Bernardi, Paulilles, Fourat)
Banyuls : 4 plages (Sana, Elme, Centrale, Troc)
Cerbère : 5 plages dont (Peyrefite, Terrimbo, Centrale)

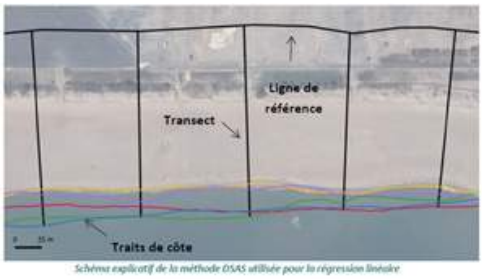

Schéma explicatif de la méthode DSAS utilisée pour la régression linéaire

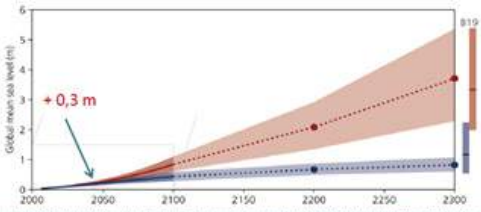

Evolution future du niveau marin d'après le rapport de septembre 2019 du GIEC selon différents scénarios

Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations

Le territoire de la CC ACVI est particulièrement exposé aux inondations. En effet, entre sa zone montagneuse et son climat méditerranéen, les crues torrentielles et les inondations sont brusques et dévastatrices. Il est donc important que ces cours d'eau soient entretenus régulièrement, les zones humides restaurées et d'essayer de limiter l'imperméabilisation des sols afin de prévenir au maximum ces épisodes et de limiter les dégâts.

Action phare de l'année

Chantier d'insertion

L'objectif de l'atelier Chantier d'Insertion (ACI) est de permettre aux personnes en difficulté d'accéder à l'emploi. Suivis par une accompagnatrice socio- professionnelle, ils construisent et évoluent vers un projet professionnel. Des périodes de mise en situation en milieu professionnel leur permettent d'affiner leur projet.
Les missions principales de l'ACI sont :
· L'entretien des berges et des lits de cours d'eau des Albères et d'Argelès-sur-Mer,
· L'entretien des sentiers de randonnée sur le territoire communautaire,
· L'entretien des espaces verts, des équipements et voiries communautaires,
· L'entretien des voies vertes et Eurovélo 8.

Ainsi, en 2022, ils ont entretenu 11 berges et rivières dépendant du SMIGATA (Syndicat de gestion et d'aménagement du Tech-Albères) et des communes.

Réduire l'impact des déchets sur le territoire

Afin de limiter au maximum son empreinte sur l'environnement en modifiant sa manière de consommer et en limitant l'utilisation de ressources, plusieurs projets d'économie circulaire ont vu le jour sur notre territoire. Depuis 2016, une recyclerie est créée sur la commune d'Elne permettant de favoriser l'insertion par l'activité économique. Elle vise une réduction des déchets tout en donnant une seconde vie aux objets (mobilier, électroménager, articles de décoration, vaisselle, etc.). D'ailleurs, le service jeunesse a mis en place un partenariat avec la Recyclerie (Banyuls-sur-Mer) autour des jouets, livres pour enfants et apport du matériel obsolète.

Actions phares de l'année

Service déchets

Le service déchets s'est étoffé grâce à la prise de poste du chargé de mission prévention en mars 2022. Ses principales missions sont de :

- Élaborer et piloter le plan de prévention des déchets,
- Remplir la matrice des coûts,
- Piloter des projets en lien avec la prévention et/ou la réduction des déchets (comme par exemple le projet expérimental de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion des biodéchets).

Lancement du test de collecte séparative des biodéchets

L'objectif du projet : préparer l'échéance réglementaire de tri à la source des biodéchets imposée par la loi AGEC au 1er Janvier 2024

Ce projet est hiérarchisé en 3 axes :
1/ Lutte contre le gaspillage alimentaire
2/ Développement du compostage individuel et partagé
3/ Développement de la collecte séparative des biodéchets en porte-à-porte (1 fois par semaine).

Trois communes sont concernées par ce test :
Saint-André : démarrage de l'enquête le 01/08/22 (avec livraison des premiers composteurs dans la foulée), démarrage de la collecte le 11/10/22
Elne : démarrage de l'enquête le 20/09/22 (avec livraison des premiers composteurs dans la foulée), démarrage de la collecte le 22/11/22
Argelès-sur-Mer : démarrage de l'enquête le 04/10/22 (avec livraison des premiers composteurs dans la foulée), démarrage de la collecte le 17/01/23.

Chiffres clés :

645 composteurs ont été distribués sur l'année 2022 malgré une rupture de stock en juin et juillet.

Services Marché public - Développement durable

Suite à la nécessité de commander de nouveaux mobiliers pour des bureaux et afin de répondre au nouveau Plan National des Achats Durables (PNAD) pour 2022-2025 : véritable bras armé de la loi « Climat et résilience » pour rehausser l'ambition nationale en matière d'achats durables, il a été décidé de nous fournir auprès d'un spécialiste en reconditionnement de mobilier professionnel. L'objectif est d'inscrire la collectivité sur le volet social du développement durable – économie circulaire et également de répondre à nos engagements inscrits dans le PCAET du territoire.

Palau-del-Vidre – Greenland Festival

1er festival zéro déchet organisé le 24 juillet 2022 au plan d'eau Sant Marti autour d'une charte écoresponsable articulée autour de 8 axes :
- La gestion des déchets
- L'implication des acteurs locaux
- La restauration
- La gestion de l'eau
- La sensibilisation
- Les transports
- La compensation carbone
- Le bilan carbone

Chiffres clés du festival

3 500 festivaliers accueillis dont un public plutôt jeune et familial
60 bénévoles
1 village associatif et **1** village enfants (**18** stands) + **1** jardin des partenaires
3 bars
6 food-trucks
2 banques

Les déchets ont été gérés grâce à la présence de bacs de tri, de l'utilisation d'écocups et de cartes cashless déjà existants, de cendriers recyclés et cendriers de poche.
Les mégots de cigarette ont été recyclés grâce à l'entreprise Mégo.
Les huiles de friture issues des food-trucks ont été récupérées et transformées en biocarburant par l'association Roule ma frite.
La CC ACVI a mis à disposition des festivaliers une fontaine à eau potable, branchée sur le réseau et distribuant gratuitement, de l'eau tempérée ou réfrigérée.
Le Pôle déchets et eau ont tenu un stand d'information sur le recyclage, le circuit et le traitement de l'eau.

Des toilettes sèches ont également été mis en place sur le site. Enfin, pour chaque place achetée, un arbre a été planté en zone de déforestation grâce à Ecosia et cela afin de compenser le bilan carbone de l'évènement.

RAPPORT ANNUEL 2022 DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PLAN CLIMAT
Albères - Côte Vermeille - Illibéris

communauté de communes albères - côte vermeille -illibéris
3 impasse Charlemagne BP 90103 66704 Argelès-sur-Mer • 04 68 81 63 77 • standard@cc-acvi.com
www.cc-acvi.com

ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS
Communauté de Communes